



Konsèy Nasyonal Finansman Popilè

# Les entreprises associatives en Haïti

Problématique et enjeux

Lionel Fleuristin

KNFP-FAMV

Qc, 28/04/14



Chaire de leadership en enseignement  
en création et gestion de coopératives  
et d'entreprises collectives



# Contenu

1. Comment reconnaître une entreprise associative?
2. Les catégories d'entreprises associatives en Haïti
3. Obstacles, enjeux et perspectives
4. Présentation du KNFP

1- Comment reconnaître une entreprise associative?

# Quelques valeurs

## **Draperi (2004)**

- La prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles
- La démocratie
- L'égalité
- L'équité

## **l'Alliance Internationale Coopérative (AIC)**

- Responsabilité et volontariat
- Égalité
- Solidarité
- Autonomie

# Quelques principes (Baldos-Feltoronyi,2004)

- Liberté d'adhésion et droit à l'adhésion
- Autonomie par rapport aux pouvoirs publics et privés
- Volontariat dans la solidarité associative
- Fonctionnement démocratique
- Formation des coopérateurs
- Collaboration avec d'autres coopératives
- Répartition des bénéfices aux clients et aux membres

# Fondements des entreprises associatives en Haïti

- Historiques: des escoaudes aux coopératives
- Culturels: « *Yon sèl dwèt pa manje kalalou* » « *Se kolòn ki bat* »
- Économiques

# Fondements des entreprises associatives en Haïti

- **Juridiques et institutionnels:** Constitution 1987, code rural 1962, lois 1981 et 2002,

## **Constitution 1987 amendée**

- *Art. 1 : Haïti est une République, indivisible, souveraine, indépendante, libre, démocratique et solidaire*
- *Art. 246: L'État encourage en milieu rural et urbain, la formation de coopérative de production, la transformation de produits primaires et l'esprit d'entreprise en vue de promouvoir l'accumulation du Capital National pour assurer la permanence du développement.*

## **Constitution 1987**

- *Art. 1 Haïti est une République, indivisible, souveraine, indépendante, coopératiste, libre, démocratique et sociale*

## 2- Les catégories d'entreprises associatives en Haïti



# Formes juridiques

Statut juridique	Loi de référence	Org. de tutelle	Remarques
Coopératives “non financières”	Loi 31 mars 1981, 2 avril 1981	Conseil National des Coopératives (CNC)	Personnalité civile
Coopératives financières	Loi 31 mars 1981, 26 juin 2002,	CNC, Banque République Haïti (BRH)	Personnalité civile
ONG	Décret 14 sept. 1989	Ministère du Plan et Cooperation Externe (MPCE)	Personnalité civile
Association	Loi organique MAST 24 nov. 1988	Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST)	Pas de personnalité civile
Fondations	Loi 9 aout 1934, 19 sept. 1953	Mairie	Pas de pers. civile
Reconnaissance d'Utilité Publique d'une organisation	Loi 8 juillet 1921	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités T.(MICT)	personnalité civile
Oeuvres religieuses	Loi 1er octobre 1987	Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes	

# Formes juridiques

- Des structures oubliées:
  - Les associations traditionnelles de travail (escouades,..)
  - Les associations de base de cotisation et de prêt (ABCP): mutuelles de solidarité, banques villageoises, tontines (Sòl)
  - Les associations de loisirs (raras,...)

# Domaines d'intervention

Domaines d'intervention	Types d'organisations
Agriculture	Coopératives, associations,
Environnement	Associations, fondations,
Finances	Coopératives financières, associations, ONG, Fondations, (Associations de base de cotisations et de prêts: mutuelles de solidarité, banques villageoises, tontines ou sòl,... )
Droits humains	Associations
Insertion et développement économique	ONG, associations
Éducation	Associations, fondations
Loisirs	Associations

## 3- Les obstacles et enjeux

# Obstacles

- Manque de reconnaissance
- Absence de statistiques
- Manque de structures pour le développement des compétences
- Cadre juridique inapproprié pour le développement des initiatives et institutions de formation

# Obstacles: cadre juridique

- Article 21 de la loi sur la création du CNC(mars 1981): «Dans le but d'éviter toute disparité dans les méthodes d'éducation coopérative et d'en sauvegarder l'uniformité contre les principes incontrôlables d'un enseignement parallèle, il est fait défense formelle à tout organisme, étatique ou privé, d'organiser, sous aucun prétexte, des séminaires, des cours, des cercles d'études, conférences ou autres sur les coopératives en général, sans l'autorisation écrite et la participation physique du CNC, ce, sous peine de violation de la loi».

# Enjeux: Le développement économique

(PADRN, BRH, 2010)

- Agriculture  $\frac{1}{4}$  du PIB, emploie plus de 50% de la force de travail en milieu rural
- 80% des recettes d'exportation pour payer importations alimentaires (en moyenne 400,000,000 USD par année)

# Enjeux: Amélioration de l'emploi

Distribution des actifs occupés par type d'établissement

Type d'établissement	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	Ensemble
Etablissement privé formel	6.1	2.8	0.4	1.9
Etablissement privé informel	81.0	73.2	42.5	54.8
Administration publique	6.0	5.2	0.9	2.5
Entreprise publique	1.3	0.4	0.2	0.5
Associations et ONG	1.1	0.6	0.2	0.4
Ménages	3.9	2.9	1.0	1.8
Etablissement de l'agriculture et de la pêche	0.5	15.0	54.8	38.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Population estimée	518 628	437 733	1 760 683	2 717 044

Source : IHSL EEEI. Enquête emploi 2007.



# Enjeux: Emploi pour les jeunes

- Un chômage d'insertion: 66% des primo-demandeurs
- Taux de chômage ouvert :
  - 40% chez les jeunes de 20-24 ans
  - 30% chez les jeunes de 25-29 ans

# Enjeux: mobilisation pour une économie inclusive

- Le secteur agricole et informel regroupe la grande majorité de la force de travail, le développement économique passera par la mobilisation et l'inclusion de cette population dans les choix politiques.

LE KNFP

# KONSEY NASYONAL FINANSMAN POPILE KNFP

*Delmas 95 # 15 Pétion-Ville Haïti Phone : 257 7544 Tel/Fax 2579228*

---

## ACTE CONSTITUTIF

### Préambule

Nous, Gilberte Salomon, Inette Durandis et Danielle Lustin représentant respectivement le Collectif pour le Financement Populaire (KOFIP), le Bureau de Coordination des Programmes de développement de l'Église méthodiste d'Haïti (COD/EMH) et le Groupe d'Appui pour l'Intégration de la Femme du Secteur Informel (GRAIFSI), membres fondateurs de l'Association dénommée Konsey Nasyonal Finansman Popilè(KNFP), réunis à Port-au-Prince le 21 octobre 1998 en vue de fonder une association et de fait avons fondé ladite association avec pour objectifs de :

- Promouvoir des concertations régulières pour arriver à un maillage du territoire en terme de structures de financement décentralisées
- Se porter garant des membres des réseaux signataires suite à un travail de contrôle régulier et transparent des différentes structures
- Aider à une meilleure redistribution des ressources de refinancement
- Analyser avec les responsables de l'Etat les besoins de financement des filières de production et tenter d'apporter des réponses satisfaisantes
- Apporter des contributions à la mise en place d'une loi sur le financement populaire, indispensable pour éviter des comportements anarchiques en matière de finances et pour permettre à des groupes de base d'être des réceptacles reconnus et agréés de refinancement.

**KNFP**  
fondé en 1998,  
Association  
Reconnue d'Utilité  
publique



Gilberte Salomon  
NIF : 003-126-057-4



Inette J.M. Durandis  
NIF : 003-188-357-5



Danielle Lustin  
NIF : 003-041-346-0

# Vision KNFP

- Être une institution de référence nationale et internationale dans le domaine du financement rural et de l'insertion économique et social des populations à faibles revenus.

# Missions du KNFP

- Favoriser à travers le financement et l'éducation une juste insertion socioéconomique des populations à faible revenu notamment celles du milieu rural,
- Fournir des services de renforcement organisationnel de qualité aux acteurs économiques notamment ceux vivant en milieu rural,
- Assurer la défense des membres en particulier et celle du financement populaire en général.

# KNFP Activités

- **Formation et renforcement** des acteurs du financement populaire (IFIP, OPA, MUSO, PE) via l'Institut Mobile de Formation (IMOFOR) et le Bureau de Service et de Renforcement (BSR)
  - Environ 700 personnes formées par année depuis 2003
  - Une dizaine d'institutions de financement populaire accompagnées
  - Plus de 20 organisations de producteurs appuyées
  - Plus de 3000 mutuelles de solidarité appuyées

# KNFP Activités

- **Plaidoyer** auprès des décideurs politiques, privés et associatifs pour la prise en compte du financement populaire.
  - Thèmes de plaidoyer: cadre légal inclusif, accès des ruraux à des financements adaptés, reconnaissance des acteurs de l'économie sociale et solidaire



# KNFP Activités

- **Financement** des acteurs du financement populaire via ses membres et le Fonds Rural d'Investissement et de Crédit Solidaires (FRICS)

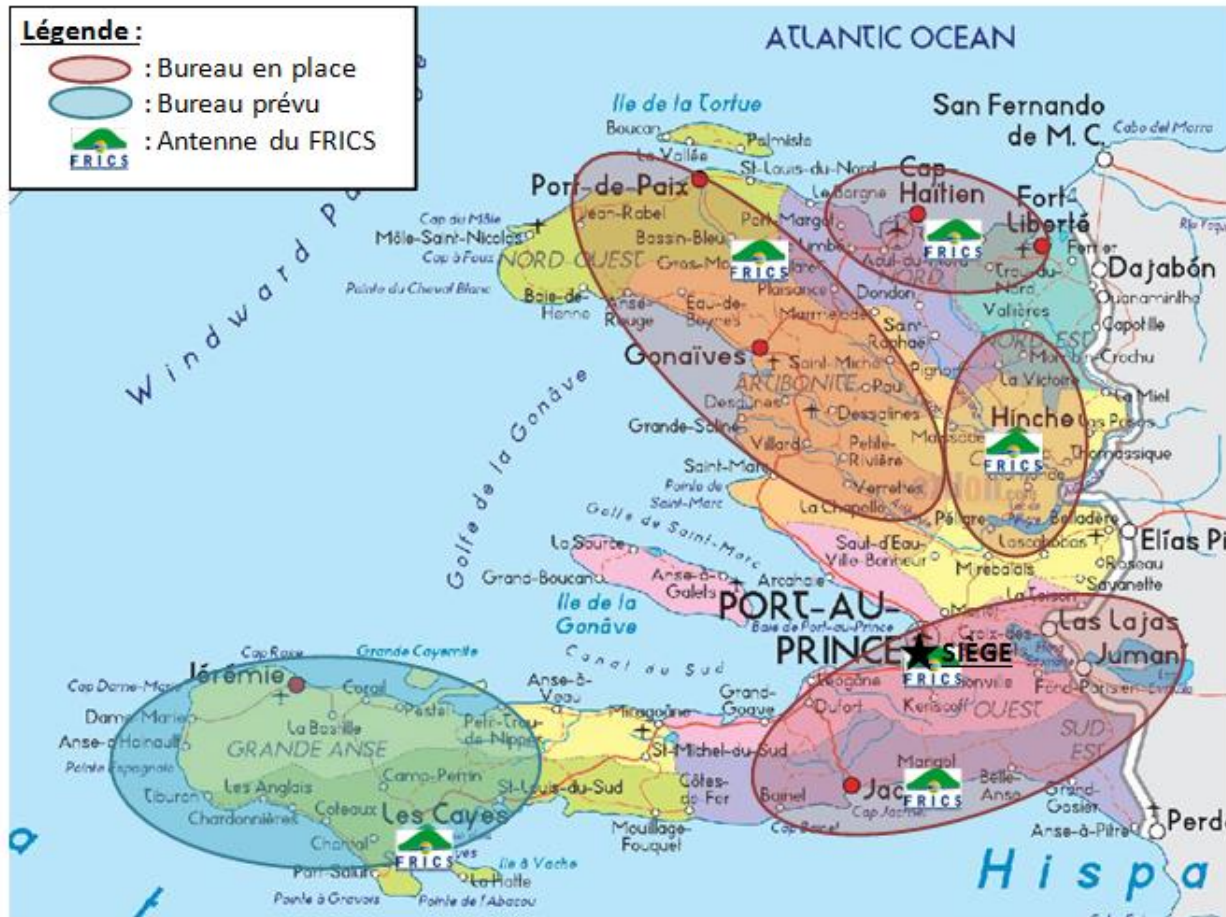
# Le FRICS

- Société financière de Développement (SFD)
- Capital social de 5 millions de gourdes
- Actionnariat formé de 7 collèges :
  1. Les membres du KNFP
  2. Les organisations paysannes
  3. Les organisations de femmes rurales
  4. Les Caisses populaires
  5. Les ONG
  6. Les Organisations de Solidarités internationales
  7. Les particuliers

# FRICS : Objectifs

- Le financement et l'accompagnement des projets qui valorisent les produits des ruraux et les permettent d'améliorer leur condition de vie ;
- La formation et la création d'emploi digne pour les jeunes. Avec une attention soutenue pour les femmes en termes d'ouverture sur des métiers non conventionnels ;
- L'encouragement de toutes interventions qui ont un impact positif sur l'environnement.

# FRICS et KNFP: Couverture géographique actuelle et projetée



# Perspectives

# Perspectives

- Introduction de la gestion des entreprises coopératives au niveau universitaire en partenariat avec la FAMV.
- Formation continue pour les cadres des entreprises coopératives et pour les autres intéressés.
- Adoption d'une loi sur l'économie sociale et solidaire.
- Assurer la relève.

**MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE  
ATTENTION !**